

Note technique pour les établissements hors académie de Rennes

AFFECTATION POST 3^{ème}

- La fiche de candidature est à télécharger à partir du site de l'académie de Rennes, elle est remise à l'élève et sa famille pour renseigner les vœux, l'état civil de l'élève et l'adresse du représentant légal.
- La fiche est à compléter dans l'établissement pour les éléments suivants :
 - notes
 - avis du chef d'établissement
 - décision d'orientation
- La saisie de la candidature est effectuée sur **AFFELNET**

Du jeudi 20 mai au mercredi 9 juin 2010

Pour accéder à la saisie des vœux sur le site internet de l'académie de Rennes :
Une première connexion permet de **s'inscrire** (cliquer sur le bouton « s'inscrire ») pour obtenir **un mot de passe**.

La saisie des vœux ne peut débuter qu'après réception de ce mot de passe à l'adresse mél que vous aurez renseignée.

- ↪ La procédure de demande de mot de passe débutera le 12 mai 2010.
- ↪ La réception de ce mot de passe s'effectuera **uniquement à partir du 20 mai 2010**

Ne pas oublier d'imprimer la « fiche récapitulative élève » où figure le numéro d'inscription.

- Les copies de la fiche de candidature et de la « fiche récapitulative élève », accompagnées des pièces justificatives en cas de déménagement, parviennent sous bordereau de l'établissement à l'inspection académique du 1^{er} vœu pour le **9 juin 2010 au plus tard**.

L'Inspection académique du 1^{er} vœu est seule habilitée à modifier la zone géographique en cas de déménagement, et à saisir les éventuels « avis de gestion IA » pour les recrutements particuliers.

- Les résultats de l'affectation sont accessibles le **28 juin 2010 – 14 heures** à l'adresse :

<http://www.ac-rennes.fr>

Rubriques « orientation » - « Résultats affectation post 3^{ème} »

- Les établissements d'accueil de l'académie de Rennes notifient les décisions d'admission.
- Les inspections académiques notifient les refus et les LS

La circulaire de l'académie de Rennes « Préparation de la rentrée 2010 – Affectation post 3^{ème} » peut être demandée à une inspection académique. La préinscription avec la liste des formations concernées est accessible sur le site de l'académie de Rennes.